

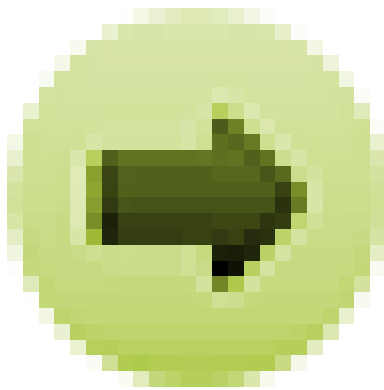
<http://www.apden.org/Orientation-professionnelle-et-professeurs-documentalistes-queelles.html>



Orientation professionnelle et professeurs documentalistes : quelles articulations ?

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution
-

Date de mise en ligne : jeudi 27 janvier 2022



Copyright © APDEN - Tous droits réservés

L'A.P.D.E.N. a participé, le 5 janvier 2022, à des entretiens menés dans le cadre de la « mission flash » consacrée à la mise en oeuvre des réformes législatives de l'**orientation professionnelle**. Mme Sylvie Charrière (députée de Seine-Saint-Denis, LREM) et M. Frédéric Reiss (député du Bas-Rhin, LR), en sont les rapporteurs nommés par la Commission des Affaires culturelles et de l'Education de l'Assemblée nationale.

Cette table ronde a rassemblé les représentants des syndicats SNES-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action, et SGEN-CFDT, ainsi que l'A.P.D.E.N. Les questions posées par les rapporteurs portaient principalement sur le rôle du professeur documentaliste en matière d'orientation professionnelle.

Il a été rappelé dès le début que la circulaire de mission de 2017 indique que le professeur documentaliste « met à la disposition des élèves et des professeurs, la documentation relative à l'orientation, à l'information scolaire et professionnelle. Il travaille en partenariat avec les psychologues de l'éducation nationale » et forme les élèves à la recherche d'information.

Le principal point soulevé a été celui du **coût des ressources** imprimées et numériques produites par l'ONISEP et le CIDJ, ainsi que l'absence de budget dédié à l'orientation dans les établissements du secondaire ou de prise en charge de ces ressources par la région ou le département. Ainsi, de plus en plus de kiosque « orientation » disparaissent, faute de budget suffisant. La prise en charge de ces coûts par les collectivités de rattachement, ou l'attribution d'un budget dédié à l'orientation, distinct du budget du CDI notamment, sont souhaités.

Par ailleurs, on constate une multiplication des sources d'information et un accès qui n'est pas pour autant facilité : pour les ressources en ligne, un accès unique, par l'utilisateur, serait une réelle amélioration, avec par exemple une interconnexion avec les ENT ou les portails documentaires e-sidoc/PMB. Il a été précisé que les professeurs documentalistes ne touchent pas la prime informatique, alors que la gestion de ces ressources en ligne nécessite l'utilisation d'un ordinateur, qu'il n'est pas toujours possible de le faire pendant le temps de travail dans l'établissement, et que certains collègues sont encore aujourd'hui contraints d'utiliser leur matériel personnel, comme l'ordinateur dont ils sont équipés au CDI est obsolète.

Le **pilotage de l'orientation au sein des établissements** est très aléatoire et dépend souvent d'initiatives locales, et des possibilités de collaboration avec les psychologues de l'Education nationale (PsyEN), dont le nombre est largement insuffisant. Les professeurs documentalistes ne sont d'ailleurs parfois pas sollicités par les chefs d'établissement sur ce sujet. Si l'orientation figure souvent dans les projets d'établissement, cela ne se traduit pas toujours par des actions concrètes auprès des élèves.

La réforme du lycée et *Parcoursup* n'ont fait qu'accentuer les disparités déjà existante entre les élèves qui sont soutenus en dehors de l'établissement (par les familles, en se rendant dans un CIO), et ceux qui ne le sont pas. La procédure est parfois laissée aux mains des familles qui ne sont pas toujours bien informées. Les professeurs principaux et les CPE jouent alors parfois un rôle important de conseil et de suivi. Par ailleurs, il a été rappelé que le Grand oral laissait une place importante au parcours de l'élève et à son orientation, et que le professeur documentaliste intervient dans la préparation de celui-ci. Cependant, le calendrier de l'orientation en terminale ne permet pas aux élèves de construire un projet dont ils peuvent voir l'aboutissement. Il a été demandé de modifier ce calendrier pour laisser davantage de temps aux élèves. Cependant, la réalité de l'enseignement supérieur et de ses contraintes est aussi à prendre en compte sur ce sujet.

L'orientation des élèves est génératrice de stress, et qu'un accompagnement individuel, par des personnels formés (les PsyEN), était nécessaire.

La **disparition des temps de pluridisciplinarité** (EPI, TPE...), qui pouvaient permettre de travailler en collaboration avec d'autres enseignants sur l'orientation de manière directe ou indirecte ont disparu. Il convient cependant de rappeler que le rôle du professeur documentaliste est bien une mise à disposition des ressources et une formation à l'accès à ces informations, et non un rôle de conseil individuel aux élèves : il a été rappelé que les professeurs documentalistes ne touchent pas l'ISOE, Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves, et que leur ISP, indemnité de sujétions particulières, est à ce jour la seule à ne pas être alignée sur l'ISOE.

Par ailleurs, les missions du professeur documentaliste sont nombreuses, et les moyens humains insuffisants pour couvrir les besoins, l'orientation n'est ainsi pas toujours traitée faute de temps à y consacrer. Nous réclamons davantage de postes de professeurs documentalistes afin de mener à bien l'ensemble de nos missions, dont l'accès à l'information sur l'orientation.

Les professeurs documentalistes sont toutefois souvent impliqués dans des projets portant sur les stéréotypes comme la place des femmes dans les filières scientifiques.

Le constat a été fait que dans la plupart des cas, il n'y a pas d'éléments clairs sur l'orientation dans la formation initiale au sein des INSPÉ, et l'offre de formation continue est inexistante. Il a été demandé d'avoir des formations sur les ressources proposées par l'ONISEP notamment.

La délégation par l'État aux Régions de la compétence de l'orientation ne s'est pas traduit concrètement sur le terrain par des avancées majeures pour l'orientation des élèves. Les différents points soulevés ont toutefois permis d'informer les députés de la situation globale de l'accès à l'information sur l'orientation dans les CDI mais aussi du rôle des professeurs documentalistes dans la formation des élèves à l'orientation.